

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISES DE VUE, DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION D'IMAGE

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature pour les prises de vue photographiques, la publication et la diffusion de votre image.

La ville de Carrières-sur-Seine s'interdit expressément :

- de céder les présentes autorisations à un tiers,
- de procéder à une exploitation illicite ou non prévue ci-après,
- de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

La publication et la diffusion de votre image ne pourront donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

La ville de Carrières-sur-Seine exercera l'intégralité des droits d'exploitation de ces prises de vue, de leur publication et de leur diffusion et demeurera sa propriété exclusive, sans limitation de durée.

Les prises de vue seront conservées sur les serveurs de la direction de la communication de la ville de Carrières-sur-Seine, sans limitation de durée. Conformément à l'article 17 du Règlement général de Protection des données (RGPD), vous pourrez exercer votre « droit à l'effacement » sur demande :

- par mail : communication@carrieres-sur-seine.fr
- par courrier : Ville de Carrières-sur-Seine - Direction de la communication
1, rue Victor-Hugo - 78420 - Carrières-sur-Seine

